

# ASSEMBLÉE NATIONALE

3 novembre 2016

---

ÉGALITÉ ET CITOYENNETÉ - (N° 4141)

Non soutenu

## AMENDEMENT

N ° 60

présenté par  
M. Richard, M. Piron et M. Weiten

-----

### ARTICLE 43

À l'alinéa 7, après le mot :

« données »,

insérer les mots :

« notamment liées au secteur économique et au milieu professionnel ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

L'égalité entre les hommes et les femmes passe également par l'égalité dans le milieu professionnel. Aussi, il est important que le Haut Conseil puisse recueillir et diffuser des informations liées par exemple aux écarts de salaires dans les entreprises ou à la part de femmes occupant un poste à responsabilité dans l'entreprise.